

SKI NORDIQUE

SAISON 2012 – 2013
Ski de fond à La Pesse (Jura)
16 – 17 février 2013

Responsable sortie : Emmanuel K. (06 51 48 77 04)

ANIMATEURS :

Initiation Patinage (13-F18) avec Annelise Massiera et Agnès Méoulet-Morieux
Progression Patinage (13-F19) avec Bernadette P.
Perfectionnement Patinage (13-F21) avec Dominique Rousseau
Perfectionnement Classique (13-F22) avec Emmanuel K.
Ski loisir Classique (13-F23) avec Olivier Renault
Ski sport (13-F27) en autonomie avec coordinateur

Vous pouvez prendre contact avec eux via le KiFaiKoi sur le site Internet. Pour la définition des niveaux, se reporter au site Web ou à la brochure Neiges 2013

RENDEZ-VOUS : Porte d'Orléans, près du monument Leclerc, à 22h le vendredi 15 février

VOYAGE : Transport par autocar-couchettes (Autocars Moreau)
Départ le vendredi 15 février à 22h30 précises
Retour lundi 18 février matin pour les premiers métros (5h30 environ)

PROGRAMME

A 1160 m d'altitude, La Pesse, étape sur la Grande Traversée du Jura est au coeur du plus grand site nordique du Haut-Jura Sud. Les 200 km de pistes tracées parcourent les combes et les forêts, face au Crêt de la Neige et au Reculet. Les itinéraires variés sont jalonnés de refuges, haltes sympathiques pour quelque repos en cours de journée.

A La Pesse, visite et achat possibles à la fromagerie pour les produits du terroir (Comté, Morbier, Bleu de Gex).

Pensez à apporter le pique-nique du samedi et dimanche midi.

EQUIPEMENT

Il est conseillé d'avoir son matériel, mais il sera possible d'en louer sur place.

Farts prévus par le Club.

Equipement complet de ski de fond : bonnet, gants, lunettes, coupe-vent, sous-vêtements chauds et petit sac à dos.

PARTICIPATION AUX FRAIS

175 € tout compris (sauf la redevance et location de matériel).

INSCRIPTION

Bulletin d'inscription dans l'Espace Membre, paiement en ligne possible.

INFORMATIONS EN CAS D'ANNULATION

De mauvaises conditions de neige ou un car insuffisamment rempli peuvent nous conduire à annuler une sortie. Il vous sera alors proposé de transférer l'inscription sur une autre sortie dans la limite des places disponibles, ou le remboursement de votre inscription. Toutefois, si les arrhes versées pour la réservation d'un hébergement ne peuvent être totalement récupérées, le CAF IdF se réserve la possibilité d'en retenir une quote-part.